

Date d'impression : 27.09.2002

revue le : 27.09.2002

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit V 1**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Nettoyage à sec / blanchisserie
- **Producteur/fournisseur :**
SEITZ GmbH
Chemische Fabrik
Gutenbergstr. 3
D-65830 Kriftel
- **Service chargé des renseignements :** Laboratoire:
- **Renseignements en cas d'urgence :** (+49)6192-9948-0

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1	acétate de n-butyle	R 66-67	20 - 50%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2	dipropyléneglycol ether monométhylrique		< 20%
	tensio-actif anionique	Xi; R 38-41	< 20%
CAS: 108-10-1 EINECS: 203-550-1	4-méthylpentane-2-one	Xn; R 20-36/37-66	< 20%

- **Indications complémentaires :**
Le libellé des phrases de risque mentionnées est à apprendre dans le chapitre 16

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xi Irritant

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive commune de classification pour les préparations de la CE" dans la dernière version valable.
Effets narcotiques.
R 10 Inflammable.
R 41 Risque de lésions oculaires graves.
R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

- **Indications générales :**
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Apporter des personnes affligées hors de la zone dangereuse. Tenir à l'écart des personnes non protégées.
- **après inhalation :**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 2)

Nom du produit V 1

(suite de la page 1)

- En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau.
Recourir à un traitement médical
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **Indications destinées au médecin :**
- **Les symptômes suivants peuvent apparaître :**
Migraine
Engourdissement
Vertiges
Etat maladif
Perte de connaissance

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone (CO,CO₂)
Oxyde d'azote (NO_x)
Oxydes de soufre (SO_x)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure
- **Equipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- **Autres indications**
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Tenir éloignées les sources d'incendie
Veiller à une aération suffisante
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Ne pas respirer des gaz/ vapeurs.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

Date d'impression : 27.09.2002

revue le : 27.09.2002

Nom du produit V 1

(suite de la page 2)

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter tout contact avec les yeux la peau.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri du soleil et de températures à 40°C.
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Possibilité de formation des mélanges explosifs de gaz et l'air.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne conserver que dans le fût métallique d'origine
Empêcher de façon sûre l'introduction dans le sol
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec les aliments
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
Ne pas stocker avec des acides.
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
Protéger contre le gel.
Durée de stockage: max. 12 mois
- **Classe de stockage :**
- **Classe VbF : A II**

8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

123-86-4 acétate de n-butyle

VME	Valeur momentanée: 940 mg/m ³ , 200 ml/m ³
	Valeur à long terme: 710 mg/m ³ , 150 ml/m ³

34590-94-8 dipropyléneglycol ether monométhylrique

VME	600 mg/m ³ , 100 ml/m ³
-----	---

108-10-1 4-méthylpentane-2-one

VME	205 mg/m ³ , 50 ml/m ³
-----	--

- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
- **Protection respiratoire :**
Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

(suite page 4)

Date d'impression : 27.09.2002

revue le : 27.09.2002

Nom du produit V 1

(suite de la page 3)

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Protection des mains :**

Gants résistant aux solvants

Le matériel des gants doit être imperméable et résistant contre le produit / la substance / la préparation.

- **Matériel de gants.**

Caoutchouc nitrile

Le choix d'un gant approprié n'est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, et différent pour chaque fabricant. Puisque le produit représente une préparation à partir de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériel de gants.**

La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection du corps :** Vêtement de protection résistant aux solvants

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme :	liquide
Couleur :	jaunâtre
Odeur :	De type solvanté

- **Modification d'état**

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : non déterminé

· **Point d'éclair :** 32°C (EN 22719)

· **Auto-inflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Densité à 20°C:** 0,945 - 0,955 g/cm³ (ISO 2811)

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** non ou peu miscible

· **pH (100 g/l) à 20°C:** 6,0 - 8,0

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- **Réactions dangereuses**

Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation

Dégagement de gaz / vapeurs inflammables

Formation possible de peroxyde

· **Produits de décomposition dangereux :** Aucunes en cas d'utilisation adéquate.

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**

- **Effet primaire d'irritation :**

· **de la peau :** Effet d'irritation possible

· **des yeux :** Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

· **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

(suite page 5)

Date d'impression : 27.09.2002

revue le : 27.09.2002

Nom du produit V 1

(suite de la page 4)

· Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Irritant

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.

Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

13 Considérations relatives à l'élimination

· Produit :

· Recommandation :

Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

· Emballages non nettoyés :

· **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :



· Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :

3 (F1) Matières liquides inflammables.

· Indice Kemler :

30

· No UN :

1993

· Groupe d'emballage :

III

· Désignation du produit :

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pas visqueux) (MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE, ACÉTATES DE BUTYLE)

· Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :



· Classe IMDG/GGVmer :

3

· No UN :

1993

· Label

3

· Groupe d'emballage :

III

· No EMS :

3-07

(suite page 6)

Date d'impression : 27.09.2002

revue le : 27.09.2002

Nom du produit V 1

(suite de la page 5)

- | | |
|---|---|
| · Désignation technique exacte : | FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (METHYL ISOBUTYL KETONE, BUTYL ACETATES) |
| · Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR : | |
|  | |
| · Classe ICAO/IATA : | 3 |
| · No ID UN : | 1993 |
| · Label | 3 |
| · Groupe d'emballage : | III |
| · Désignation technique exacte : | FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (METHYL ISOBUTYL KETONE, BUTYL ACETATES) |

15 Informations réglementaires

- Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques
- Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**
Xi Irritant
- Phrases R :**
10 Inflammable.
41 Risque de lésions oculaires graves.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Phrases S :**
23 Ne pas respirer la vapeur.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.
37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
- Prescriptions nationales :**
- Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) :** A II
- Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Le produit fut developpe uniquement pour l'utilisation professionnelle.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases R importantes:**
20 Nocif par inhalation.
36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
38 Irritant pour la peau.
41 Risque de lésions oculaires graves.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Contact :** Dr. Ralf Döring
- * Données modifiées en parallèle à la version précédente.**